

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°15	MISE EN PLACE D'UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉS COUVRANT LE CENTRE-VILLE ET LA TRAVERSÉE URBAINE DE REIMS
<p>AMBITIONS</p>	<p>Augmenter la part de véhicules faibles émissions dans le parc de véhicules Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements Augmenter la part modale de la marche dans les déplacements Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements Réduire la part modale de la voiture solo dans les déplacements et augmenter la part modale voiture passager</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>Depuis le 1^{er} septembre 2021, le Grand Reims dispose sur le territoire de Reims et de Tinqueux d'une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFEm), c'est-à-dire d'un périmètre au sein duquel la circulation des véhicules les plus polluants sera progressivement restreinte. Retrouver un territoire où la qualité de l'air soit saine pour sa population et notamment la plus fragile, est l'enjeu de nos collectivités.</p> <p>Le périmètre de la ZFEm reprend les secteurs identifiés par l'ATMO Grand Est comme les plus fortement pollués et en dépassement par rapport aux exigences réglementaires d'émission des oxydes d'azote.</p> <p>Ce dispositif restreint progressivement l'accès au centre-ville de Reims et à la voie Taittinger (A344), entre les échangeurs de Tinqueux et de Cormontreuil, pour les véhicules les plus émissifs. Ces mesures ne concernent cependant pas les deux roues, les tricycles et les quadricycles à moteur, les motocycles et les cyclomoteurs ainsi que les tracteurs agricoles.</p> <p>Un dispositif d'accompagnement est mis en place avec la possibilité d'aides financières à la reconversion des véhicules destinés aux professionnels et aux particuliers, travaillant et habitant dans la zone à faibles émissions. Ces aides englobent l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion, ainsi que le changement de motorisation. Le remplacement du véhicule ancien nécessite la mise au rebut de ce dernier. Ces aides sont complémentaires au soutien financier de l'État et de la région Grand Est.</p> <p>Le Grand Reims, en partenariat avec l'ADEME dispose d'un fonds de conversion de 805 000 € pour accompagner les professionnels. Le règlement d'octroi des aides approuvé en décembre 2021 par le Conseil communautaire est disponible sur le site www.grandreims.fr/zfem.</p> <p>La ville de Reims accompagne financièrement ses habitants les plus modestes pour l'acquisition d'un véhicule ou au changement de motorisation. De plus, la collectivité complète l'aide de la région Grand Est à l'acquisition des boîtiers E85 sans condition de ressource. Les règlements d'octroi approuvés par le Conseil municipal en décembre 2021 sont disponibles sur le site www.reims.fr/zfem. Le montant alloué est de 875 000 €.</p> <p>Cette action intègre la mise en œuvre des préconisations de l'étude stationnement, en cohérence avec le déploiement de la ZFEm. La politique de stationnement à l'échelle du secteur intra-boulevards vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir l'organisation future du stationnement public et des livraisons de marchandises sur le secteur selon l'offre publique projetée, le plan de circulation projeté le concept multimodal, les enjeux économiques, etc. ; • prioriser et hiérarchiser les usages du stationnement en centre-ville, en accord avec les stratégies adoptées sur l'ensemble des modes de déplacement ; • favoriser le stationnement des véhicules propres (mise en place du disque vert). <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°23 : ZFEm, aides à la conversion.</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Nombre de véhicules remplacé via le fonds de conversion Concentration des polluants de l'air du périmètre de la ZFEm</p>

OBJECTIFS	<p>Améliorer la qualité de l'air pour les habitants de la ZFEm L'évaluation menée par Atmo Grand Est permet d'estimer en termes d'émissions des NOx une réduction de 5 % par rapport au scénario sans ZFEm En termes de concentrations des NOx, un abaissement de 5,5 µg/m³ et le respect des valeurs réglementaires sur la station Paul Doumer sont attendus En termes de surfaces exposées : - 48 %.</p> <p>Des objectifs de conversion de la flotte sont également attendus : - bioéthanol : 200 dossiers ; - conversions particuliers : 350 dossiers.</p>
PORTEURS D'ACTION	Grand Reims / ville de Reims - direction de la transition écologique
PARTENAIRES	<p>GRAND EST DREAL DDT Grand Reims Villes de Reims et Tinquieux ATMO Grand Est ADEME CMA de la Marne (diagnostics mobilité auprès des artisans)</p>
FINANCEURS	<p>Grand Est Grand Reims Ville de Reims ADEME AUDRR</p>
MOYENS HUMAINS	<p>1 ETP pour les dérogations 0,5 ETP pour les aides</p>
MOYENS FINANCIERS	<p>Fonds propres des collectivités Fonds feuille de route qualité de l'air avec l'ADEME pour un montant de 1M € sur 3 ans dont 805 000 € dédiés au fonds de conversion ; étude de l'évaluation de l'incidence des différents scénarios de ZFEm : 20 175 € L'étude de la ZFEm a bénéficié d'une aide de l'État au titre de l'appel à projets ville respirable à 5 ans, pour un montant de 97 441,86 € Délégation de gestion des aides à la Région</p>
PLANNING	<p>Septembre 2021 - décembre 2021 : mise en place de la ZFEm. Période pédagogique Décembre 2021 : approbation des règlements d'octroi des aides de la ville de Reims et du Grand Reims Janvier 2022 - décembre 2022 : restriction de l'accès à la ZFEm pour les véhicules CRIT'Air 5 et non classés Janvier 2023 - décembre 2023 : restriction de l'accès à la ZFEm pour les véhicules CRIT'Air 4-5 À partir de janvier 2024 : restriction de l'accès à la ZFEm pour les véhicules CRIT'Air 3-4-5</p>
PUBLIC CIBLE	Toute personne circulant en véhicule non classé à CRIT'Air 3 dans le centre-ville et sur la traversée urbaine de Reims
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°16	DÉPLOIEMENT DE 50 KM DE LIGNES CYCLABLES SUR LA VILLE DE REIMS : PLAN « REIMS À VÉLO »
AMBITION	Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le potentiel de développement du vélo dans le Grand Reims est important. La majorité des déplacements sont réalisés sur de courtes distances : 40 % des déplacements en voiture font moins de 3 km, soit 15 minutes en vélo.</p> <p>Entre 2019 et 2021, les services du Grand Reims et l'association cycliste Vél'Oxygène sont parvenus au même constat : la part des cyclistes à Reims a augmenté de 30 %.</p> <p>Le projet Reims à vélo émane de la volonté d'accompagner cette pratique et d'ancrer le vélo sur le territoire comme une véritable solution de mobilité du quotidien. Il constitue le pendant urbain du schéma cyclable du Grand Reims en cours d'élaboration sur l'ensemble du périmètre des 142 autres communes et sur lequel les enjeux en termes de mobilité cyclable et l'état d'avancement des aménagements sont autres.</p> <p>Le projet Reims à vélo vise à élaborer un réseau armature composé d'itinéraires lisibles, confortables et sécurisés qui répondront à des principes d'aménagement et de sécurisation optimaux. Il comporte 11 lignes continues (2 rocades et 9 radiales) constituant plus de 50 km. Ces parcours permettront de desservir plus de 75 % de la population rémoise et faciliteront l'accès aux zones d'emplois (CHU, centre-ville, Farman-Pompelle-Croix Blandin...).</p> <p>En complémentarité, afin d'accompagner la réalisation du schéma cyclable, une stratégie de mise en œuvre de stationnements vélo sécurisés répondant aux différents usages (résidentiel, professionnels / scolaires et intermodaux) sera lancée au 1er semestre 2022. Cette stratégie intégrera notamment la mise en place de stationnement vélos sécurisés au niveau des haltes et gares du Grand Reims et des pôles d'échanges multimodaux principaux du territoire.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°22 : schéma cyclable Grand Reims et réseau Reims à vélo.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de lignes déployées par an Nombre de km d'itinéraire déployés
OBJECTIFS	Déployer au moins une ligne par an à partir de 2022 Atteindre les 50 km de lignes déployées en 2028
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des transports et des mobilités
PARTENAIRES	Ville de Reims et Grand Reims - direction de la voirie Vél'oxygène
FINANCEUR	Grand Reims
MOYENS HUMAINS	Pilotage et maîtrise d'ouvrage : service mobilités et usages (recrutement nécessaire : + 1 ETP - chargé de la mise en œuvre du plan Reims à vélo) Mise en œuvre : service maîtrise d'ouvrage et de l'ingénierie - SMOI
MOYENS FINANCIERS	1 000 000 € par an
PLANNING	2022 : première ligne à voir le jour : « Farman » Puis au minimum une ligne par an
PUBLIC CIBLE	Toute personne circulant à vélo à Reims
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°17	LANCEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À L'ÉCHELLE DU GRAND REIMS
AMBITION	Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le potentiel de développement du vélo dans le Grand Reims est important. La majorité des déplacements sont réalisés sur de courtes distances : 40 % des déplacements en voiture font moins de 3 km, soit 15 minutes en vélo.</p> <p>Pourtant, la pratique du vélo est marginale à ce jour sur le territoire, avec seulement 1 % des déplacements domicile-travail. Elle est freinée par le caractère dangereux et accidentogène de la pratique faute d'infrastructures dédiées et sécurisées.</p> <p>L'élaboration d'un schéma cyclable permettra de doter le Grand Reims d'un plan ambitieux de développement des infrastructures cyclables, d'identifier et de réaliser les investissements nécessaires pour favoriser le développement de la pratique. Des actions d'accompagnement seront prévues pour promouvoir la pratique du vélo auprès des habitants.</p> <p>La mise en œuvre de ce schéma d'aménagement cyclable à l'échelle de la Communauté urbaine permettra d'établir des continuités cyclables lisibles sur l'ensemble du territoire en cohérence avec les grands axes cyclables nationaux et européens et les enjeux de desserte locaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - raccordement aux axes Reims à vélo ; - rabattement vers des haltes et gares du Grand Reims ; - création de liaisons intercommunales à vocation multi fonctionnels. <p>En complémentarité, afin d'accompagner la réalisation du schéma cyclable, une stratégie de mise en œuvre de stationnements vélo sécurisés répondant aux différents usages (résidentiel, professionnels / scolaires et intermodaux) sera lancée au second semestre 2022. Cette stratégie intégrera notamment la mise en place de stationnement vélos sécurisés au niveau des haltes et gares du Grand Reims et des pôles d'échanges multimodaux principaux du territoire.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°22 : schéma cyclable Grand Reims et réseau Reims à vélo.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Km de pistes cyclables déployées
OBJECTIF	En fonction de l'élaboration du schéma (qui devrait aboutir en 2022)
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des transports et des mobilités
PARTENAIRES	<p>État Grand Est Marne Grand Reims - mission de la voirie et de l'éclairage public des territoires Communes du Grand Reims PNR Montagne de Reims Vél'oxygène</p>
FINANCEURS	<p>État Marne Grand Reims Communes du Grand Reims À confirmer : région Grand Est (stratégie régionale vélo en cours d'élaboration)</p>
MOYENS HUMAINS	<p>Pilotage, maîtrise d'ouvrage et animation de réseau : service mobilités et usages (recrutement nécessaire : + 1 ETP - poste cofinancé par l'ADEME dans le cadre du plan AVEL02) Mise en œuvre : voirie (pôle territoire)</p>

MOYENS FINANCIERS	Élaboration de l'étude : 60 000 € TTC Mesures d'accompagnement : signalétique, services et stationnement sécurisé à développer dans le cadre d'un plan vélo plus global qui sera défini lors de la révision du PDM) Infrastructures : en fonction de l'élaboration du schéma en 2022
PLANNING	2021 - 2022 : définition du schéma 2022 et au-delà : mise en œuvre
PUBLIC CIBLE	Toute personne souhaitant circuler à vélo sur le Grand Reims, en privilégiant les déplacements du quotidien
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°18	POURSUITE DE L'OPÉRATION « AIDES À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE » POUR TOUS LES HABITANTS DU GRAND REIMS
AMBITION	Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le vélo à assistance électrique constitue un outil adapté pour le report modal des automobilistes. Il offre par ailleurs des potentialités intéressantes pour développer l'usage du vélo sur des trajets de moyenne distance, en milieu urbain comme en milieu rural.</p> <p>Le Grand Reims porte un intérêt au développement et la promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle et à l'accès de tous à la mobilité pour ses besoins du quotidien.</p> <p>Afin d'accompagner le développement de la pratique cyclable sur son territoire et de lever les freins à l'équipement de ses habitants, le Grand Reims a souhaité déployer une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour tous les habitants du territoire.</p> <p>Ce dispositif est cumulatif avec les autres aides portées par les communes du Grand Reims (notamment la ville de Reims, Betheny et Cernay-lès-Reims), le dispositif « bonus vélo » porté par l'État, l'aide d'urgence pour 10 000 VAE initiée par la région Grand Est ainsi que celles qui pourraient être initiés par d'autres échelons territoriaux.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre d'aides versées par an
OBJECTIF	1 000 vélos financés par an
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des transports et des mobilités
PARTENAIRE	-
FINANCEUR	Grand Reims
MOYENS HUMAINS	1,5 ETP existants à pérenniser tant que le dispositif est en place
MOYENS FINANCIERS	Pour 2022 : 200 000 € d'aides pour le dispositif du Grand Reims
PLANNING	Avril 2021 - novembre 2021 : 1er budget allouée au dispositif Avril 2022 - novembre 2022 : 2e budget allouée au dispositif
PUBLIC CIBLE	Personne physique justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes du Grand Reims
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°19	MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS POUR LES HABITANTS DU GRAND REIMS
AMBITION	Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le vélo constitue un moyen de déplacement souple et non polluant convainquant pour les trajets de courtes et moyennes distances.</p> <p>La ville de Reims est dotée d'une offre de vélo en libre-service depuis 2019. Cette offre tend à s'étendre au fur et à mesure de la prise du service sur le territoire et plusieurs stations existent dans les communes de la première couronne périurbaine de l'agglomération.</p> <p>Le vélo en libre-service bénéficie d'une image dynamique et adaptable et trouve son public. Il ne couvre cependant que des besoins de nature plutôt occasionnels et a vocation à être complété par d'autres actions visant à renforcer le rôle du vélo dans les déplacements quotidiens des habitants.</p> <p>Le Grand Reims souhaite développer à cet égard une offre de location longue durée (semaine, mois, année) afin de toucher de nouveaux publics (résidents et étudiants) avec des types de vélos différents.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de vélos disponibles</p> <p>Nombre d'utilisateurs du dispositif</p> <p>Durée moyenne de location</p>
OBJECTIF	Création du dispositif
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des transports et des mobilités
PARTENAIRE	Grand Reims
FINANCEUR	Grand Reims
MOYENS HUMAINS	<p>Pilotage et suivi : service mobilités et usages (nouvelle mission à intégrer)</p> <p>Mise en œuvre : en fonction du mode de gestion</p>
MOYENS FINANCIERS	Dans le cadre du nouveau service de transports à l'échelle du Grand Reims
PLANNING	2024 : mise en place du service
PUBLICS CIBLES	Habitants du Grand Reims, public étudiant
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°20	FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'OFFRES DE COVOITURAGE : LIGNES, AIRES, AIDES FINANCIÈRES
AMBITION	Réduire la part modale de la voiture solo dans les déplacements et augmenter la part modale voiture passager
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le covoiturage présente un potentiel de développement très important dans les territoires du Grand Reims. En effet, l'usage de la voiture individuelle est extrêmement élevé : 94 % des ménages possèdent un véhicule et 90 % des trajets domicile-travail sont effectués en voiture. De plus, les déplacements s'organisent en grands corridors d'accès à Reims, qui font converger les besoins et permettent d'organiser des points de rencontre.</p> <p>La pratique du covoiturage longue distance est bien ancrée en France. En revanche, ce mode de déplacement peine à s'installer pour les déplacements de courte et moyenne distance, notamment dans les déplacements domicile-travail en raison des contraintes organisationnelles qu'il implique.</p> <p>Pourtant, le covoiturage présente de nombreux avantages qui en font une solution particulièrement adaptée aux territoires ruraux, dans lesquels il est difficile d'organiser des transports collectifs. Il permet de réduire significativement le coût du transport pour le conducteur comme pour le passager et d'apporter une solution aux rares personnes qui n'ont pas accès à la voiture. Dans le même temps, il permet une diminution du trafic automobile et des nuisances qui lui sont associées.</p> <p>1) Développement de solutions de covoiturage spontanées par l'expérimentation de lignes de covoiturage.</p> <p>Le concept des lignes de covoiturage applique la logique des lignes de transport en commun au covoiturage. Il consiste à proposer un service de transport selon un itinéraire défini et avec des arrêts identifiés, comme le ferait une ligne de bus, mais à bord de véhicules de particuliers.</p> <p>Les trois lignes seront déployées sur plusieurs corridors où le potentiel utilisateur est assez important et qui répondent à des enjeux différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - report modal dans le cadre des trajets domicile travail pour la N51 et la D980 ; - mobilité sociale et solidaire pour la D20 et la D980 ; - rabattement sur la halte ferroviaire de Bazancourt pour la D20. <p>2) Déploiement d'aires de covoiturage pour favoriser le covoiturage planifié.</p> <p>3) Réflexion sur l'incitation financière au covoiturage du quotidien.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de lignes effectives Nombre d'aires de covoiturage
OBJECTIF	À définir
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des transports et des mobilités
PARTENAIRES	Marne Communes du Grand Reims À confirmer : EPCI voisines (ex : démarches avec l'Argonne Ardennaise d'une solution de déplacement entre Vouziers et Reims)
FINANCEURS	État Grand Reims ADEME Crédits CEE
MOYENS HUMAINS	À définir en fonction du périmètre d'action choisi
MOYENS FINANCIERS	Expérimentation des lignes de covoiturage : environ 700 000 € Aires de covoiturage : à définir en fonction du programme d'actions Incitations : à définir en fonction du programme d'actions

PLANNING	2022 - 2024 : expérimentation de lignes de covoiturage sur une période de 18 mois 2023 : évaluation de l'expérimentation en vue de son éventuelle pérennisation
PUBLIC CIBLE	Habitants du Grand Reims et plus précisément des 5 pôles territoriaux suivants : - Beine Bourgogne - Vallée de la Suiippe - Tardenois - Champagne Vesle - Reims Métropole
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°21	DÉPLOIEMENT DE 2 LIGNES DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) AVEC DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (À BATTERIES OU HYDROGÈNE)
AMBITION	Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le Grand Reims a remporté un appel à projets portant sur deux lignes de bus à haut niveau de service, circulant majoritairement en site propre (TCSP). Ces lignes complètent le réseau de transport collectif urbain qui, avec sa ligne de tramway en antenne, constitueront l'armature de ce réseau. Ces lignes de TCSP s'appuient largement sur les lignes de bus les plus fortes du réseau actuel et relient les entrées de la zone urbaine au cœur urbain de l'agglomération.</p> <p>Ligne 1 : Port Colbert - Croix Blandin Ligne 2 : Pont de Witry - Cormontreuil</p> <p>Ces deux lignes fortes du réseau de transport représentent des vecteurs de requalification urbaine majeure. Partie intégrante des projets urbains Reims Grand Centre, Port Colbert, des Berges du canal, du secteur du campus Moulin de la Housse, mais aussi du quartier NPRU Châtillons. Les lignes à haut niveau de service participent à une recomposition et requalification des espaces publics et de manière globale de la construction d'une ville et d'un territoire durables, en particulier à travers les vecteurs de cohésion sociale, du bien-être, de l'attractivité, de la préservation des ressources et, en lien avec la mise en place d'une ZFEm, de l'environnement.</p> <p>Leur articulation avec les autres réseaux de transport, qu'ils soient routiers, grâce à des parkings-relais situés en bout de ligne et dotés de tous les services nécessaires à la mobilité ; ferroviaires, grâce à la connexion avec la gare centrale TGV et avec une nouvelle halte ferroviaire Beine Farman située au cœur d'un des plus gros campus et secteur en développement de l'agglomération, ou vélo grâce à des itinéraires et des services en plein essor, permet de faire de ces deux lignes à Haut Niveau de Service une colonne vertébrale pour répondre aux défis environnementaux et capter de nouvelles clientèles urbaines grâce à un report modal plus efficace.</p> <p>Ces deux lignes contribueront à mettre en place un réseau qui accompagne les évolutions urbaines attendues et apportera une alternative structurante et attractive au futur système de mobilité de Grand Reims :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer une image d'un réseau moderne et qualitatif complémentaire au réseau de tramway : amélioration de la vitesse commerciale des bus, gestion des correspondances ; - présenter un réseau lisible et efficace en renforçant la hiérarchisation des lignes ; - limiter les nuisances : transition de la motorisation des véhicules, limitation de la densité de circulation des bus en centre-ville, amélioration de la qualité de l'air dans la zone à faibles émissions mobilités, notamment par l'utilisation de véhicules routiers « zéro émission » ; - offrir des conditions d'intermodalité plus performantes sur le territoire, notamment par la création de parkings-relais de nouvelle génération permettant de capter des clientèles au-delà du cœur urbain (incitation au report modal). <p>La réalisation de ces lignes de bus sera associée par ailleurs au choix d'un vecteur de mobilité faiblement carboné (électrique ou hydrogène).</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°20 : création de bus à haut niveau de service.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de passagers
OBJECTIF	19 km de lignes
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des transports et des mobilités

PARTENAIRES	État (Ministère de la transition écologique) Grand Reims - direction de la voirie - fabrique des espaces publics Transamo Concessionnaire
FINANCEURS	Contribution de l'État à hauteur de 14,6 M€ via l'appel à projets TCSP Grand Est (aménagement connexes permettant le développement de la multi modalité) Grand Reims
MOYENS HUMAINS	Pilotage et suivi : service transport urbain : (recrutements nécessaire : +2 ETP) Mise en œuvre : voirie et fabrique des espaces publics
MOYENS FINANCIERS	Ligne 1 : 54,5 M€ (y compris matériel roulant) Ligne 2 : 84,8 M€ (y compris matériel roulant)
PLANNING	2022 : études préliminaires dont définition du mode d'énergie retenu 2025 : mise en route de la 1 ^{re} ligne (12 bus) 2026-2027 : mise en route de la 2 ^e ligne (21 bus)
PUBLIC CIBLE	Habitants du Grand Reims
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°22	PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT MULTIMODAL DES HALTES FERRÉES ET DE LA GARE REIMS CENTRE
AMBITIONS	Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le Grand Reims bénéficie d'une offre de transport ferré importante grâce à une véritable étoile ferroviaire et un nombre élevé de haltes et gares : Fismes, Magneux-Courlandon, Breuil, Romain, Jonchery, Muizon, Bazancourt, Loivre, Courcy, Rilly-la-Montagne, Prunay, Val-de-Vesle, Sept-Saulx. Le diagnostic de l'attractivité des haltes et gares établit que cette offre peut répondre à de nombreux besoins, mais reste relativement peu utilisée en raison d'une attractivité insuffisante.</p> <p>L'étoile ferroviaire constitue l'armature de l'offre de transport collectif sur le territoire et des marges de manœuvre existent pour en améliorer l'usage. La présence d'une gare constitue un atout majeur pour les communes qui les accueillent en termes d'attractivité résidentielle et de services. Il est donc important de les valoriser pour accroître leur usage et ainsi garantir la pérennité du service qui dépend de la Région.</p> <p>Un plan d'amélioration de l'accessibilité et de l'intermodalité en cours d'élaboration vise à améliorer l'accès et l'offre de services des gares et haltes pour améliorer leur attractivité. Il déploiera un programme d'investissement coordonné avec la Région et en accord avec les communes.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°24 : programme d'équipement multimodal des haltes et gares et de la gare Reims centre.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre d'utilisateur du réseau TER depuis les gares et haltes gares du territoire
OBJECTIF	Augmenter la fréquentation des haltes et gares (à définir avec la région Grand Est)
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des transports et des mobilités
PARTENAIRES	Grand Est Communes du Grand Reims
FINANCEURS	Grand Est (règle : 50 % du reste à charge du maître d'ouvrage et plafonnée selon le niveau de fréquentation de la gare concernée) Grand Reims
MOYENS HUMAINS	Pilotage et maîtrise d'ouvrage : service mobilités et usage Mise en œuvre : à définir durant la phase d'études
MOYENS FINANCIERS	À définir durant la phase d'études
PLANNING	2019 - 2020 : diagnostic de l'attractivité des haltes et gares 2021 - 2023 : élaboration du plan d'amélioration de l'accessibilité et de l'intermodalité 2023 et au-delà : mise en œuvre
PUBLIC CIBLE	Résidents localisés à moins de 5 km des haltes et gares
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°23	RÉOUVERTURE COMPLÈTE AUX VOYAGEURS DE LA LIGNE REIMS-FISMES-LA FERTÉ-MILON-PARIS
AMBITION	Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le Grand Reims dispose d'une desserte TGV équivalente aux villes situées à moins de 1h de Paris mais réparties sur 2 gares (Reims centre et Champagne-Ardenne TGV). Cependant, elle ne dispose pas de desserte TER de la région parisienne.</p> <p>Si la ligne Reims-Fismes se trouve aujourd'hui en totalité sur le territoire du Grand Reims, Fismes a longtemps été une halte de passage vers Paris via La Ferté-Milon. Pourtant, si Fismes fait office de terminus pour les voyageurs, la ligne est toujours utilisée pour le fret interurbain jusqu'à la capitale.</p> <p>Soucieuse de diversifier son offre de transport tout en s'ouvrant toujours plus aux territoires voisins, le Grand Reims souhaiterait profiter de l'opération de modernisation de la ligne Fismes - La Ferté-Milon-Paris pour proposer une réouverture du trajet Fismes - La Ferté-Milon aux voyageurs.</p> <p>La première phase de l'action sera de mener une démarche de lobbying vers les régions Ile-de-France et Hauts-de-France.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	À définir
OBJECTIF	Réouverture aux voyageurs de la ligne Reims - Fismes - La Ferté-Milon - Paris
PORTEURS D'ACTION	Région Hauts-de-France Région Ile-de-France
PARTENAIRES	SNCF Grand Est Grand Reims
FINANCEURS	Région Hauts-de-France Région Ile-de-France
MOYENS HUMAINS	-
MOYENS FINANCIERS	-
PLANNING	-
PUBLIC CIBLE	Habitants du territoire et des régions Ile-de-France, Hauts-de-France et Grand Est
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°24	AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE DESSERTE DE L'ÉTOILE FERROVIAIRE RÉMOISE DANS L'OPTIQUE DE LA CRÉATION D'UN RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
AMBITION	Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>En plus de sa desserte par la ligne à grande vitesse, le Grand Reims dispose d'une étoile ferroviaire à 5 branches, permettant de couvrir les principaux bassins d'emploi de l'agglomération, desservie par 15 gares et haltes ferroviaires.</p> <p>Dans son schéma directeur des étoiles ferroviaires et services express métropolitains paru en 2020, SNCF Réseau pointait l'agglomération rémoise comme une agglomération pouvant profiter d'une desserte par un réseau express métropolitain, c'est-à-dire une offre ferroviaire cadencée et performante permettant de relier le centre de l'agglomération à ses polarités et communes rurales.</p> <p>Une réflexion spécifique est donc engagée afin d'améliorer l'offre de desserte de l'étoile ferroviaire rémoise. Pour être concurrentiel avec la voiture, le train doit pouvoir offrir un service de qualité ce qui passe par une plus grande accessibilité des haltes ferroviaires, mais aussi une fréquence adaptée aux besoins du quotidien.</p> <p>En plus de la définition du niveau de service, cela passe par un maillage accru du territoire et ainsi l'éventuelle création de nouvelles haltes ferrées permettant de couvrir les zones d'emplois et d'habitants denses, éventuellement à conforter par une politique d'urbanisation centrée autour des haltes. Trois nouvelles haltes pourront ainsi être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - halte Beine Farman ; - halte desservant la plateforme Pomacle-Bazancourt ; - halte de Witry-lès-Reims, qui pourrait être réouverte. <p>Ces éléments seront précisés dans le plan de mobilité en cours d'élaboration.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°25 : création de la halte ferroviaire Beine-Farman.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	À définir
OBJECTIF	À définir sur la base du plan de mobilité
PORTEURS D'ACTION	Grand Est Grand Reims
PARTENAIRES	État Grand Est SPL ferroviaire régionale Opérateur
FINANCEURS	État Grand Est Grand Reims
MOYENS HUMAINS	0,5 à 1 ETP à recruter en fonction de l'ambition du plan d'actions à mettre en œuvre
MOYENS FINANCIERS	À définir en fonction du niveau de service, du choix des modes de desserte
PLANNING	Élaboration d'un schéma de desserte dans le cadre du plan de mobilité du Grand Reims
PUBLIC CIBLE	Habitants du Grand Reims et des EPCI voisins
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°25	MISE EN PLACE DE PARKINGS RELAIS MULTISERVICES, ACCESSIBLES TOUS MODES ET CONNECTÉS AUX LIGNES DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE AFIN DE FAVORISER LE RABATTEMENT VERS LES TRANSPORTS COLLECTIFS
AMBITIONS	Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements Réduire la part modale de la voiture solo dans les déplacements et augmenter la part modale voiture passager
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le développement de l'offre de parkings multiservices en périphérie accompagne et valorise l'amélioration des performances du réseau de transports en commun, favorisant le report modal de l'automobile vers les modes de transports alternatifs (transports en commun, vélo, covoiturage...) et optimisant ainsi l'accessibilité au cœur de l'agglomération. Dans cette logique, la création de deux lignes structurantes de bus à haut niveau de service sera complétée par 4 parkings relais multiservices à chacune de leurs extrémités afin d'encourager le transfert multimodal en entrée et en sortie d'agglomération favorisant l'usage des transports en commun et facilitant le covoiturage pour des déplacements vers l'agglomération, mais également de périphérie en périphérie.
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de parking relais réalisés Taux d'utilisation des parkings
OBJECTIFS	Création des parkings relais Objectif d'utilisation à définir
PORTEURS D'ACTION	Grand Reims - direction des mobilités et des transports Ville de Reims - direction de la voirie, de la circulation et de l'éclairage public
PARTENAIRES	Communes concernées Associations d'usagers
FINANCEURS	Grand Reims
MOYENS HUMAINS	À définir
MOYENS FINANCIERS	À compléter en cohérence avec le futur mode de gestion du service public de transport
PLANNING	À partir de 2024
PUBLIC CIBLE	Habitants du territoire et citoyens se rendant dans le pôle Reims Métropole
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°26	ÉLABORATION DE PLANS PIÉTONS POUR LES CENTRES BOURGS ET VILLAGES DU GRAND REIMS ET DÉFINITION AVEC LES COMMUNES DES CONDITIONS DE LEUR MISE EN ŒUVRE
AMBITION	Augmenter la part modale de la marche dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La mobilité d'« hyper proximité » est très importante dans les bourgs et villages du Grand Reims. Elle est principalement le fait des habitants qui se déplacent pour se rendre à un travail situé à proximité de leur domicile (un quart des actifs des territoires ruraux), pour les déplacements scolaires, pour l'accès aux arrêts de transport collectif et pour les autres déplacements effectués au sein des communes. Cependant, la pratique de la marche reste faible, principalement en raison de l'inadaptation de l'espace public : ainsi, seuls 4 % des déplacements domicile-travail sont effectués à pied.</p> <p>Le développement de la marche est un objectif poursuivi par de nombreuses collectivités en raison de ses nombreuses vertus : un déplacement écologique, peu coûteux, bon pour la santé et qui contribue à apaiser l'espace public et à favoriser le lien social. L'aspiration à un apaisement de l'espace public a également été mise en avant par les élus lors des conférences de territoire : ils soulignent les nuisances du « tout voiture » dans certains bourgs et villages (congestion, pollution, bruit, accidents...).</p> <p>Le Grand Reims souhaite engager l'élaboration d'un plan piéton pour se saisir conjointement avec les communes d'une thématique aujourd'hui peu traitée. Les actions viseront à soutenir le développement de la marche et à apaiser l'espace public dans les centres bourgs et villages du territoire.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°37 : accompagnement des centres-bourgs et bourgs-centre.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de communes engagées dans la démarche
OBJECTIF	À définir en fonction de l'ambition
PORTEURS D'ACTION	Étude et prescriptions : Grand Reims - direction des transports et des mobilités Mise en œuvre : communes du Grand Reims
PARTENAIRE	Marne
FINANCEURS	Grand Reims Communes du Grand Reims
MOYENS HUMAINS	À définir en fonction de l'ambition et du calendrier
MOYENS FINANCIERS	Élaboration de l'étude : environ 50 000 € HT Investissement : à définir en fonction de l'ambition
PLANNING	À définir en fonction de l'ambition
PUBLIC CIBLE	Habitants du Grand Reims
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°27	RÉVISION DU PLAN DE CIRCULATION DE LA VILLE DE REIMS DANS LE BUT DE FAVORISER LES MODES ACTIFS (MARCHÉ, VÉLO) ET LES TRANSPORTS COLLECTIFS
AMBITIONS	Augmenter la part modale de la marche dans les déplacements Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Afin de répondre aux évolutions du centre-ville de Reims en lien avec les enjeux automobiles, bus, vélos et piétons identifiés et traités par le Plan Déplacement Urbain (PDU) et d'assurer ainsi une cohérence multimodale sur le territoire, la révision du plan de circulation du centre-ville est nécessaire à court-terme.</p> <p>Cette mise à jour présente trois objectifs précis que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supprimer les flux de transit à travers le centre-ville. La suppression de ce transit, aujourd'hui estimé à environ 20 000 véhicules par jour, s'effectuera par un report sur les différents niveaux de contournement et passe ainsi par la réduction de l'attractivité des itinéraires « directs » ; - encourager le report modal pour l'accès au centre-ville de manière à limiter la pénétration de la voiture en ville ; - limiter l'usage de l'automobile pour les flux internes au cœur de ville, estimé aujourd'hui à environ 15 000 véhicules par jour ; - prendre en compte les aménagements prévus en faveur des bus, des piétons et des vélos dans le cadre du présent PDU, tout en dégageant des marges de manœuvre afin d'améliorer la qualité de l'espace public. <p>Les études de mises à jour du plan de circulation devront également prendre en considération les différents enjeux en termes de pollutions et de nuisances.</p> <p>Ces études pouvant intégrer directement le volet « politique de stationnement » déboucheront sur une hiérarchisation et une budgétisation des aménagements identifiés comme nécessaires pour répondre à ces objectifs.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°19 : plan de mobilité.</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	En cours de définition avec la direction de la voirie
OBJECTIF	En cours de définition avec la direction de la voirie
PORTEUR D'ACTION	Ville de Reims - direction de la voirie
PARTENAIRE	Grand Reims
FINANCEUR	Ville de Reims
MOYENS HUMAINS	Pilotage : direction mobilités et transports / direction voirie ville de Reims
MOYENS FINANCIERS	Investissements : - études : environ 100 000 € HT - exploitation : programmation de feux, marquage et signalisation (Fiche PDU B1-1)
PLANNING	À partir de 2025 - 2026
PUBLIC CIBLE	Habitants du Grand Reims et automobilistes de passage en centre-ville de Reims
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°28	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA FLOTTE DE BUS DU GRAND REIMS (HORS BUS DE LA LIGNE À HAUT NIVEAU DE SERVICES) AVEC DES VÉHICULES À MOTORISATION BIOGNV ET ÉLECTRIQUE (À BATTERIES OU HYDROGÈNE)
AMBITION	Augmenter la part de véhicules faibles émissions dans le parc de véhicules
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Si, à l'échelle de l'ensemble des déplacements de l'agglomération, les véhicules de transport en commun représentent une part mineure des émissions de polluants, cette part n'est toutefois pas négligeable.</p> <p>Ainsi, dans un objectif de réduction des émissions de polluants, le renouvellement du parc de bus vers des gammes de véhicules plus propres apparaît indispensable.</p> <p>La loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en août 2015, prévoit ainsi que :</p> <p>« L'État, ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements [...] acquièrent ou utilisent lors du renouvellement du parc, dans la proportion minimale de 50 % de ce renouvellement à partir du 1^{er} janvier 2020 puis en totalité à partir du 1^{er} janvier 2025, des autobus et des autocars à faibles émissions définis en référence à des critères fixés par décret selon les usages desdits véhicules, les territoires dans lesquels ils circulent et les capacités locales d'approvisionnement en sources d'énergie. »</p> <p>Le Grand Reims est engagé dans la transition énergétique de la flotte de véhicules de transports urbains vers des véhicules à faibles émissions, afin de réduire la consommation d'énergies fossiles en misant sur le bioGNV et d'améliorer de la qualité de l'air. La collectivité accélère le processus de renouvellement de son parc, qui compte aujourd'hui 137 véhicules, afin de favoriser la transition énergétique. Elle fait ainsi preuve d'exemplarité en contribuant à la transition écologique dans le secteur des mobilités. Les deux premiers bus au gaz naturel (GNV) ont été mis en service sur le réseau de transport urbain Citura en 2019.</p> <p>Cette action s'intègre dans le cadre du contrat métropolitain / PTRTE par la fiche-action n°21 : transition énergétique des transports en commun.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de bus bioGNV acquis Km parcourus
OBJECTIF	Réduire les émissions de GES et de NOx des bus urbains
PORTEUR D'ACTION	DSP / Grand Reims
PARTENAIRE	-
FINANCEUR	Grand Reims
MOYENS HUMAINS	-
MOYENS FINANCIERS	18 - 20 M€ (60 bus)
PLANNING	Fin 2023 : Arrivée de 37 bus bioGNV 2026 : 75 % faibles et très faibles émissions 2032 : 100 % faibles émissions
PUBLIC CIBLE	Habitants du Grand Reims
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°29	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE VÉHICULES DE LA VILLE DE REIMS ET DU GRAND REIMS
AMBITION	Augmenter la part de véhicules faibles et très faibles émissions
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les collectivités ville de Reims, Grand Reims et établissements satellites disposent d'une flotte de 859 véhicules dont une partie de cette flotte est composée de véhicules techniques spécifiques (véhicules techniques eau, assainissement, déchets...), toutefois le parc de véhicules très faibles et faibles émissions [électrique et GNV] représente uniquement 9 % du parc.</p> <p>En parallèle, la ville de Reims et le Grand Reims ont développé un parc de vélos et vélos à assistance électrique avec un parc global de 172 cycles soit 89 % du parc 2 roues. Toutefois, la réelle utilisation de ces cycles est difficilement mesurable.</p> <p>Face à ce constat et tenant compte des évolutions réglementaires et de la nécessaire exemplarité des collectivités en parallèle à la mise en œuvre de la ZFEm, la transition énergétique du parc de véhicules des collectivités est aujourd'hui indispensable. Cette stratégie s'appuie sur deux axes, la transition énergétique du parc de véhicules et le changement de pratiques.</p> <p>Axe 1 - La transition énergétique du parc qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquérir des véhicules électriques pour le parc de véhicules légers à hauteur de 30 % du renouvellement annuel et 40 % au plus tard à compter de 2025. L'évolution des gammes de véhicules électriques sur le marché et le kilométrage moyen de moins de 8 000 km / an des véhicules légers sont aujourd'hui adaptés à cette transition. Les véhicules légers représentent 42 % du parc ; - envisager l'électrique aussi souvent que possible pour les véhicules utilitaires légers de moins de 3,5 T ; - équiper les sites des collectivités de bornes de recharge de véhicules électrique ; - axer les acquisitions des nouveaux véhicules de plus de 3,5T vers ceux fonctionnant aux biocarburants en tout premier lieu et accessoirement au bioGNV en attendant l'hydrogène « vert » ; - étudier la transition énergétique des bus et autobus en lien avec les partenaires extérieurs pour l'avitaillement. <p>Axe 2 - Le changement de pratiques qui doit accompagner cette transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mutualiser les véhicules autant que possible par le développement de la mise en pool de véhicules ; - adapter les conditions de mise à disposition de certains véhicules d'astreintes en tenant compte des zones d'intervention d'une part et de remisage d'autre part ; - former à l'éco-conduite ; - revoir les conditions de remisage des véhicules.
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre total de véhicules dans les collectivités Nombre de véhicules faibles et très faibles émissions
OBJECTIF	Atteindre en 2030, un parc de 50 % de véhicules faibles émissions dont la quasi globalité des véhicules légers
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des moyens généraux et mobiles
PARTENAIRES	Grand Reims - direction de la transition écologique Ville de Reims - directions de la maintenance des bâtiments - études et des travaux de bâtiment DRH L'ensemble des directions des collectivités et établissements satellites
FINANCEURS	Ville de Reims et Grand Reims
MOYENS HUMAINS	Moyens existants dans la gestion du parc automobile
MOYENS FINANCIERS	À préciser
PLANNING	2022 : validation de la feuille de route Selon les réformes des véhicules existants et le rythme d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques
PUBLIC CIBLE	Démarche interne à la collectivité - Agents
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°30	ÉTUDES PRÉLIMINAIRES À LA TRANSITION D'UNE LIGNE TER DIESEL DESSERVANT LE GRAND REIMS VERS L'HYDROGÈNE VERT D'ICI 2030
AMBITION	Augmenter la part de véhicules faibles émissions dans le parc de véhicules
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le transport ferroviaire en France est largement décarboné par l'utilisation de l'électricité française, mais le diesel représente encore 26 % de l'énergie consommée par les TER.</p> <p>En mars 2021, la région Grand Est officialisait l'arrivée des trains à hydrogène en Grand Est via l'acquisition de 3 rames bi-mode électrique / hydrogène et 2 rames optionnelles pour un montant total de 86 millions d'euros, dont une contribution de l'ADEME à hauteur de 16,8 millions d'euros.</p> <p>Dans les mois à venir, la région Grand Est finalisera le projet en désignant les lignes qui accueilleront les rames en question. À cet effet, plusieurs critères seront pris en compte tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le potentiel des dessertes adapté à la capacité d'emport du Régionalis (200 voyageurs) ; - la facilité d'assurer l'avitaillement en hydrogène ; - la proximité avec un technicentre pouvant se spécialiser dans la maintenance de ces rames H2 ; - la capacité à faire fonctionner les rames en bi-mode électrique / H2. <p>D'ici dix ans la Région devra remplacer les 35 autorails légers qu'elle utilise actuellement sur les plus petites lignes ferroviaires, d'où l'intérêt d'une telle expérimentation.</p> <p>Dans ce contexte, le Grand Reims souhaite se positionner pour qu'une des lignes desservant le Grand Reims accueille une rame hydrogène en substitution du diesel encore présent sur plusieurs lignes de l'étoile ferroviaire. Cette solution hydrogène s'inscrit plus largement dans la création d'un écosystème hydrogène local (réflexion BNNS et brique industrielle).</p>
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre de lignes qui accueille au moins une rame hydrogène Quantité de gasoil évitée
OBJECTIF	Être l'un des territoires bénéficiant d'une ligne sur laquelle circule une rame hydrogène d'ici 2030
PORTEUR D'ACTION	Grand Est
PARTENAIRES	Grand Reims SNCF
FINANCEURS	État Grand Est
MOYENS HUMAINS	-
MOYENS FINANCIERS	-
PLANNING	À définir
PUBLIC CIBLE	Toute personne se déplaçant en TER vers ou depuis l'une des communes du Grand Reims
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°31	ÉLABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE) ET DÉPLOIEMENT DE BORNES
AMBITION	Augmenter la part de véhicules faibles émissions dans le parc de véhicules
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'article L.5215-20 du Code général des collectivités territoriales inclut, au titre des compétences obligatoires assumées par les communautés urbaines, la compétence « création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques ».</p> <p>Afin de favoriser un mode de déplacement moins polluant, préalablement au déploiement de la ZFEm, le Grand Reims et le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Marne (SIEM) ont déployé, en 2020, 76 points de charge répartis en 38 bornes de recharge pour véhicules électriques, encore appelées Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE). Utilisables de deux manières, paiement sur place ou via un opérateur, ces stations d'énergie électrique sont destinées à des voitures électriques standard.</p> <p>Compte tenu de l'évolution prévisible du parc automobile vers la mobilité électrique et en lien avec la ZFEm, il est nécessaire d'établir un schéma directeur des IRVE qui guidera les investissements du Grand Reims pour les prochaines années. Un travail partenarial avec le gestionnaire du réseau public de distribution électrique permettra également d'optimiser l'implantation des IRVE en fonction de la topologie du réseau existant, pour accélérer leur déploiement et réduire les coûts.</p> <p>Le SIEM ayant également pour objectif de construire un SDIRVE à l'échelle de la Marne - hors communauté urbaine du Grand Reims - il s'avère pertinent d'associer le Grand Reims à ce syndicat dans une cohérence à l'échelle départementale des infrastructures.</p> <p>La première étape concerne l'élaboration du SDIRVE qui fait l'objet d'un marché public constitué de deux lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lot n°1 - Consultation pour l'animation de la démarche d'élaboration d'un schéma directeur départemental des IRVE ; - lot n°2 - Consultation pour l'élaboration d'un schéma directeur départemental des IRVE. <p>Cette méthodologie permet de mobiliser les acteurs du territoire afin de construire un schéma cohérent des bornes à usage public et situées sur le domaine public ou privé. Ces bornes devront être interopérables.</p> <p>Ce schéma permettra d'organiser le déploiement des bornes sur les prochaines années.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques installées</p> <p>Taux d'utilisation des bornes</p>
OBJECTIFS	<p>Élaborer le schéma directeur en 2022</p> <p>Répondre en 2030 aux besoins d'une part de marché de 20 % du parc de véhicules (du territoire et de transit) correspondant à des véhicules électriques</p>
PORTEURS D'ACTION	Grand Reims - direction de la transition écologique SIEM51
PARTENAIRES	<p>Grand Reims - directions de la mobilité, de la voirie, mission de la voirie et de l'éclairage public des territoires</p> <p>Communes du Grand Reims</p> <p>ENEDIS - RTE</p> <p>Gestionnaires de parkings - gestionnaires d'immeubles</p> <p>Acteurs de la mobilité</p>
FINANCEURS	<p>Région sur installation de bornes via les dispositifs DTEEE</p> <p>Grand Reims</p> <p>SIEM</p> <p>Banque des territoires</p>
MOYENS HUMAINS	<p>Phase 1 : élaboration du schéma réalisée avec un bureau d'étude et pilotage avec les moyens existants</p> <p>Phase 2 : déploiement à définir selon le schéma élaboré</p>

MOYENS FINANCIERS	Phase 1 : 30 000 € avec 80 % de subventions Phase 2 : selon les préconisations du schéma
PLANNING	2022 : élaboration du schéma Années suivantes : déploiement des bornes
PUBLIC CIBLE	Utilisateurs de véhicules électriques
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°32	DÉFINITION DU MAILLAGE DES STATIONS D'AVITAILLEMENT EN GNV ET BIOGNV
AMBITION	Augmenter la part de véhicules faibles émissions dans le parc de véhicules
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>En 2018, un état des lieux de l'intérêt des transporteurs locaux pour la solution GNV a été réalisé, ainsi qu'une étude cartographique des besoins sur le territoire du Grand Reims avec GRT gaz. Ces éléments ont constitué la première phase de l'étude de faisabilité et d'opportunité d'implantation d'une station de distribution GNV / bioGNV.</p> <p>La prochaine étape de l'étude, engagée en 2022, correspond à la réalisation d'entretiens et un recueil précis des besoins sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification de l'intérêt du GNV sur le territoire ; - recueil des besoins des acteurs locaux du transport et des flottes locales ; - mise à jour de la cartographie. <p>Les résultats de cette enquête permettront une projection à court et moyen terme des besoins d'avitaillement en GNV via des stations ouvertes ou des stations privées ouvertes aux flottes captives.</p> <p>En cas d'intérêt confirmé, une étude de faisabilité et de dimensionnement d'une station publique GNV sera réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude des impacts technico-économiques ; - impact pour les transporteurs ; - élaboration d'un business plan « transporteur » et d'un business plan « station » ; - évaluation des externalités positives. <p>En parallèle, des transitions du parc vers le GNV ou bioGNV s'engagent, principalement portées par le service public. Ainsi, le Grand Reims dans le cadre de son marché public de collecte des déchets et de sa DSP transports en commun a initié le déploiement d'une solution GNV sur le territoire. La transition de la flotte de bennes de collecte de la société Suez au GNV via une station privée sera effective au second trimestre 2022 et la transition de la flotte de bus par Transdev permettra également d'équiper le site de l'exploitant d'une station privée en 2023. GRDF planifie également l'ouverture d'une station sur son site dès 2022.</p> <p>Dans cette phase intermédiaire de déploiement d'une mobilité lourde au gaz, un maillage des stations d'avitaillement, dont les stations privées ouvertes au public, permettra d'accompagner les logisticiens et entreprises du BTP dans une transition des flottes en intégrant le gaz dans le mix énergétique.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	<p>Nombre de stations ouvertes</p> <p>Nombre d'entreprises engagées dans une transition du parc</p>
OBJECTIF	Création d'un maillage de stations GNV sur le territoire du Grand Reims
PORTEURS D'ACTION	<p>GRT gaz</p> <p>Grand Reims - direction de la transition écologique</p>
PARTENAIRE	GRDF
FINANCEURS	<p>Étude : GRT gaz</p> <p>Stations : ouverture au marché</p>
MOYENS HUMAINS	-
MOYENS FINANCIERS	-
PLANNING	2022 : étude sur les potentiels de développement de la mobilité lourde au GNV et ouverture des stations privées
PUBLIC CIBLE	Logisticiens et gestionnaires de flottes lourdes
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°33	MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS LIVRAISONS
AMBITIONS	Augmenter la part modale de vélo dans les déplacements Augmenter la part de véhicules faibles émissions dans le parc de véhicules
DESCRIPTION DE L' ACTION	<p>Avec la redéfinition de la place de l'automobile sur l'agglomération et notamment la mise en œuvre d'itinéraires de contournement et d'un nouveau plan de circulation en cœur d'agglomération, le transport de marchandises nécessite d'être réorganisé afin d'assurer une cohérence avec la nouvelle organisation des déplacements et ainsi garantir un fonctionnement viable de toute la chaîne logistique.</p> <p>La mobilité des marchandises, mais aussi celle des professionnels fait partie intégrante d'une politique de mobilité d'un territoire au service de sa performance environnementale, économique ou encore servicielle.</p> <p>C'est d'ailleurs en ce sens que le Grand Reims a abordé cette thématique en élaborant un plan d'actions livraison portant sur le centre-ville de Reims.</p> <p>Désormais, la mise en œuvre de ce plan d'actions livraisons apparaît nécessaire afin de rationaliser les flux de marchandises, d'éviter les nuisances. L'actuel plan d'actions livraisons 2020 - 2030 prévoit ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer les conditions de distribution du territoire par une meilleure prise en compte de la logistique urbaine dans les documents de planification et d'aménagement ; - d'encadrer l'utilisation de l'espace public par les professionnels ; - d'accompagner la transition énergétique et la réduction des émissions de polluants locaux ; - de promouvoir une logistique urbaine au service de ses utilisateurs.
INDICATEUR DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	À définir
OBJECTIF	À définir
PORTEUR D' ACTION	Grand Reims - direction des mobilités et des transports
PARTENAIRES	Multiples et variables
FINANCEURS	Multiples et variables
MOYENS HUMAINS	Pilotage et maîtrise d'ouvrage : service mobilités et usages (recrutement nécessaire : + 1,5 ETP)
MOYENS FINANCIERS	À définir selon le calendrier du plan de mobilités
PLANNING	À définir selon le calendrier du plan de mobilités
PUBLICS CIBLES	Commerçants et artisans Entreprises de livraison
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 

MOBILITÉS ET URBANISME

PLAN AIR

ATTÉNUATION

N°34	ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE AU DÉPLOIEMENT DES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEURS AU SEIN DES ENTREPRISES DU GRAND REIMS
AMBITIONS	Augmenter la part modale de la marche dans les déplacements Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements Augmenter la part de véhicules faibles émissions dans le parc de véhicules Réduire la part modale de la voiture solo dans les déplacements et augmenter la part modale voiture passager
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La mobilité domicile-travail est structurante pour l'organisation des déplacements. Il est donc utile de chercher à agir sur cette source de déplacements pour faire évoluer les comportements.</p> <p>Les plans de mobilité sont des démarches mises en place par les employeurs pour favoriser la mobilité durable de leurs salariés. Ils sont obligatoires pour les entreprises de plus de 100 salariés. Ils procurent des avantages pour toutes les parties concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'entreprise : améliorer la productivité, faire des économies sur le stationnement, améliorer l'image de l'entreprise, améliorer l'accessibilité des sites, diminuer les accidents de trajet... - pour les salariés : réduire son budget transport, avoir un choix plus large de déplacements, mieux concilier vie professionnelle et vie privée... - pour la collectivité : diminuer l'auto-solisme et donc la congestion et la pollution. <p>Malgré les obligations légales, peu d'employeurs sur le territoire se sont lancés dans des démarches de plan de mobilité et celles qui l'ont fait ont engagé des actions relativement modestes.</p> <p>L'enquête menée auprès des entreprises permet de conclure que sans action incitative de la part de la collectivité, il y a fort à parier que peu d'entreprises s'investiront dans de telles démarches.</p> <p>Le Grand Reims souhaite accompagner techniquement les entreprises du territoire pour la réalisation de leurs plans de mobilité employeurs.</p>
INDICATEURS DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE	Nombre d'entreprises accompagnées Nombre de salariés abandonnant l'auto-solisme
OBJECTIF	Non défini à ce jour
PORTEUR D'ACTION	Grand Reims - direction des transports et des mobilités
PARTENAIRES	Entreprises du territoire (prioritairement 100 salariés et plus) Salariés
FINANCEURS	Grand Reims ADEME Entreprises
MOYENS HUMAINS	Pilotage, suivi, accompagnement : service mobilités et usages
MOYENS FINANCIERS	-
PLANNING	À partir de 2022 et sur 3 ans
PUBLIC CIBLE	Salariés des entreprises du territoire
OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLE	 